



**AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE
ET D'AUDITION PUBLIQUE
160, RUE DE CHAMPLAIN**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Berthierville,

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement numéro 973 relatif à la démolition d'immeubles concernant l'immeuble suivant :

Un bâtiment résidentiel, sis sur le lot numéro 3 451 360 du cadastre du Québec, situé au 160, rue De Champlain, à Berthierville.

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Comité de démolition de la Ville de Berthierville sera saisi de cette demande lors de la réunion qui se tiendra le 12 janvier 2026 à 19 h.

Toute personne qui souhaite s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, soit au plus tard le 27 décembre 2025, ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, par courriel, à l'adresse suivante : info@ville.berthierville.qc.ca.

L'immeuble visé par la demande étant un immeuble patrimonial, le Comité de démolition tiendra, conformément à l'article 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une audition publique le 12 janvier 2026 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm, à Berthierville, afin d'entendre les personnes intéressées et de présenter le projet de démolition.

Donné à Berthierville, ce 18 décembre 2025

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière